



DOB 2024



RAPPORT SUR LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2024

INTRODUCTION

1. LE CONTEXTE GENERAL

Monde : une croissance modérée en 2023	4
Zone euro : la dynamique de la désinflation se poursuit.....	4
Pour la France.....	5

2. LE CADRE LEGISLATIF

La Loi de programmation des finances publiques 2023/2027	7
Les principales mesures pour 2024.....	8

3. ANALYSE FINANCIERE DE CŒUR DE LOIRE

Fiche de situation financière 2022 collectivités-local.gouv.fr.....	10
Couverture du besoin de financement des investissements (Etude cabinet Mazars – phase 1).....	11

4. ORIENTATIONS BUDGETAIRES

La feuille de route budgétaire : le projet de mandat.....	12
Les orientations	13
La prospective 2023-2027	17

5. LES BUDGETS ANNEXES

ANNEXE RH.....	22
----------------	----

INTRODUCTION

L'article L. 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) prévoit qu'un **Rapport sur les Orientations Budgétaires (ROB)** envisagées est réalisé dans un délai de 2 mois précédant l'examen du Budget Primitif dans les EPCI de 3 500 habitants et plus.

Le décret n° 2016-841 du 24 juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du **Rapport d'Orientations Budgétaires** prévoit qu'il doit comporter les informations suivantes :

- Les orientations budgétaires envisagées portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement comme en investissement.
- La présentation des engagements pluriannuels, notamment les orientations envisagées en matière de programmation d'investissement comportant une prévision des dépenses et des recettes.
- Des informations relatives à la structure et la gestion de l'en cours de dette contractée et, les perspectives pour le projet du budget.
- Des informations relatives à la structure des effectifs, aux dépenses de personnel comportant notamment des éléments sur la rémunération tels que les traitements indiciaires, les régimes indemnitaires, les nouvelles bonifications indiciaires, les heures supplémentaires rémunérées et les avantages en nature, à la durée effective du travail dans la collectivité.

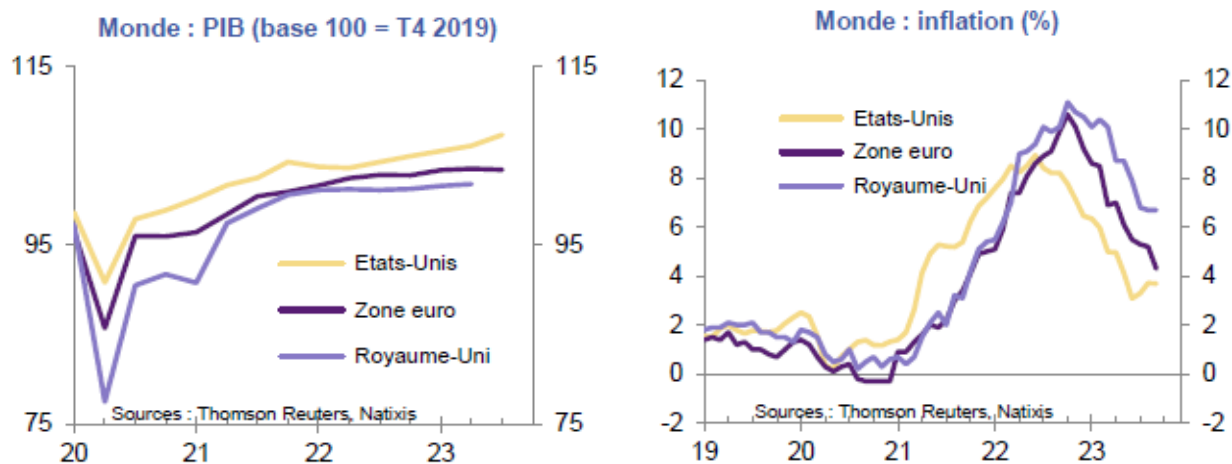
Le **Débat d'Orientations Budgétaires (DOB)** représente une étape essentielle de la procédure budgétaire des collectivités. Il participe à l'information des élus et favorise la démocratie participative des assemblées délibérantes en facilitant les discussions sur les priorités et les évolutions de la situation financière d'une collectivité préalablement au vote du budget primitif.

En cas d'absence de DOB, toute délibération relative à l'adoption du budget primitif est illégale.

1 - LE CONTEXTE GÉNÉRAL

MONDE : UNE CROISSANCE MODERÉE EN 2023

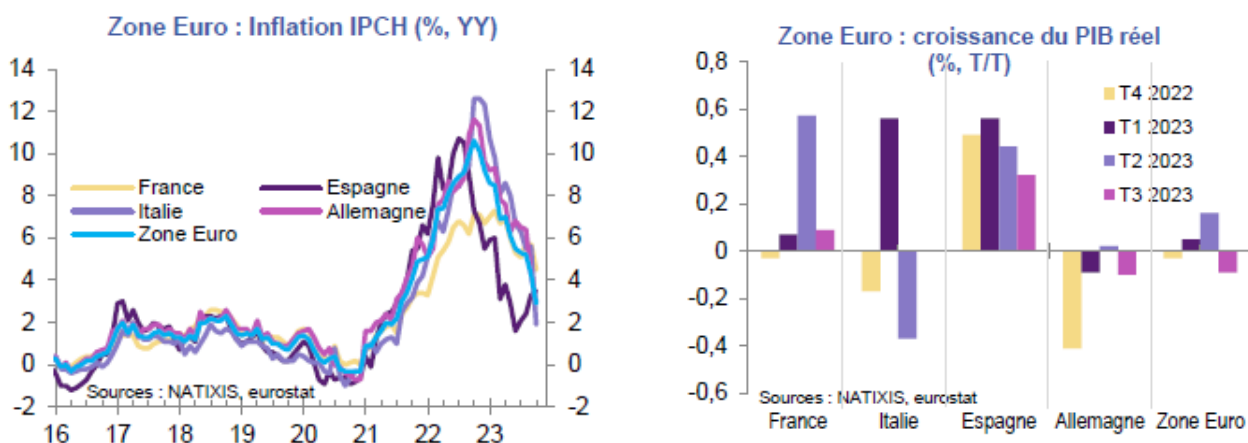
L'année 2023 a été marquée par des niveaux d'inflation encore élevés, conduisant la plupart des banques centrales à poursuivre leur resserrement monétaire. Les taux terminaux semblent toutefois avoir été atteints. L'impact des cycles de resserrement monétaire a continué de peser sur les indicateurs économiques, confirmant le ralentissement de la croissance au niveau mondial.



ZONE EURO : LA DYNAMIQUE DE DESINFLATION SE POURSUIT

L'inflation (IPCH) en zone euro poursuit sa baisse, à 4,3% en septembre, après un pic de 10,6% atteint en octobre 2022. Au Royaume-Uni, après un pic à 11,1% en octobre 2022, l'inflation (IPC) reflue plus vite qu'anticipé, à 6,7% en septembre, en lien avec la réduction de l'inflation énergétique, mais reste à des niveaux élevés. L'activité s'est montrée peu dynamique à +0,2% T/T au T2 après +0,3% au T1.

Après un fort ralentissement de la croissance du PIB au deuxième semestre de 2022, conduisant sa progression annuelle à +3,4%, la croissance en zone euro est restée faible au premier semestre de 2023 sur fond d'inflation persistante et de resserrement des contraintes financières.



POUR LA FRANCE :

- Une croissance moyenne proche de 1% :

Après un fort ralentissement de l'activité économique en 2022 (+2,6% après +6,8% en 2021), la croissance économique s'est montrée plus forte qu'attendu au premier semestre de 2023, sur fonds de dynamisme du commerce extérieur.

Prévisions de croissance (PIB volume)

Prévisions annuelles France	2023	2024
Insee (déc. 2023)	+0,8%	/
Banque de France (déc. 2023)	+0,8%	+0,9%
Commission européenne (nov. 2023)	+1,0%	+1,2%
OCDE (nov. 2023)	+0,9%	+0,8%
FMI (oct. 2023)	+1,0%	+1,3%
Gouvernement (PLF 2024)	+1,0%	+1,4%
Prévisions annuelles Zone euro	2023	2024
BCE (déc. 2023)	+0,7%	+1,0%
Commission européenne (nov. 2023)	+0,6%	+1,2%
OCDE (nov. 2023)	+0,6%	+0,9%
FMI (oct. 2023)	+0,7%	+1,2%

Prévisions d'inflation*

Prévisions annuelles France	2024
Insee (déc. 2023)	/
Banque de France (déc. 2023) - IPCH	+2,5%
Commission européenne (nov. 2023) - IPCH	+3,0%
OCDE (nov. 2023) - IPCH	+2,7%
FMI (oct. 2023) - IPCH	+2,5%
Gouvernement (PLF 2024)	+2,6%
Prévisions annuelles Zone euro	2024
BCE (déc. 2023) - IPCH	+3,2%
Commission européenne (nov. 2023) - IPCH	+3,2%
OCDE (nov. 2023) - IPCH	+2,7%
FMI (oct. 2023) - IPCH	+3,3%

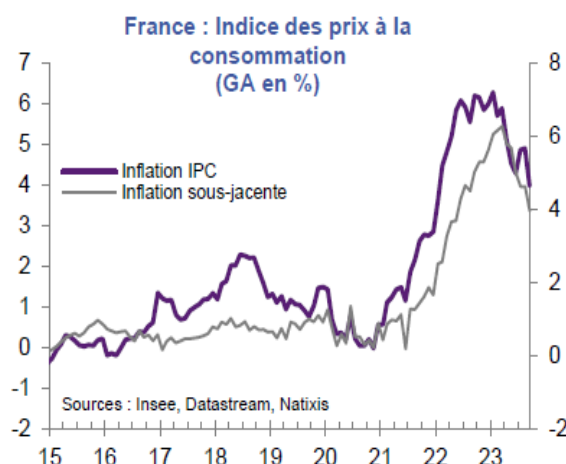
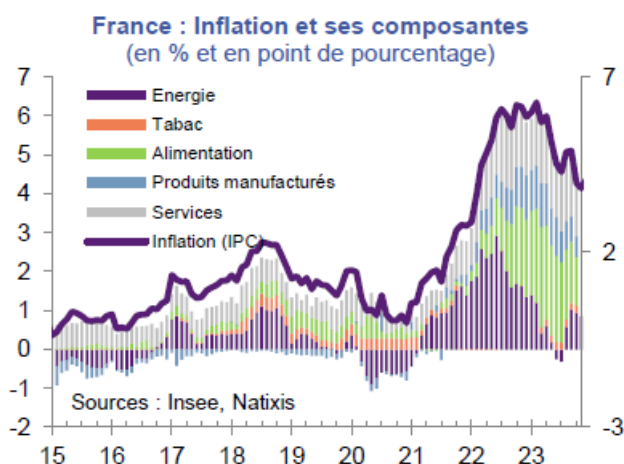
*Les prévisions d'inflation sont mesurées par l'indice des prix à la consommation (IPC) ou, si précisé, par l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH). En France, en 2023 et selon les données publiées par l'[Insee](#) le 12 janvier 2024, les prix à la consommation augmenteraient de **4,9 % en moyenne sur un an** (+ 5,7 % pour l'[IPCH](#)).



© La Banque Postale

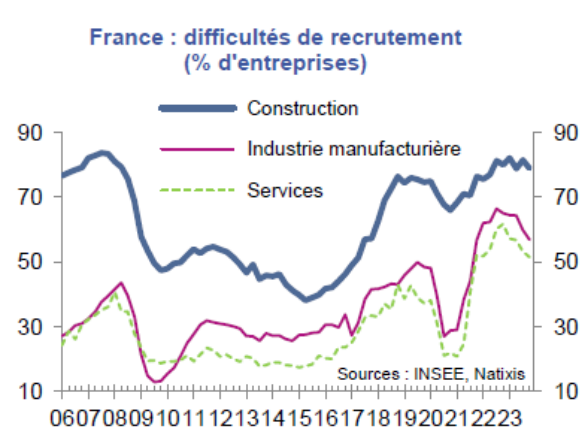
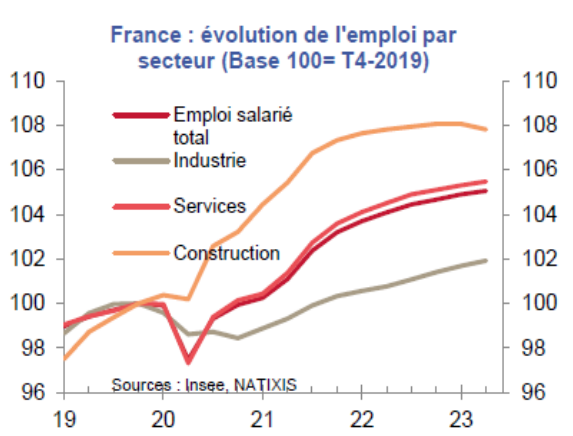
- Un ralentissement de l'inflation

Le processus de désinflation est engagé en France. Cependant, le contexte de tensions croissantes au Moyen-Orient et d'incertitudes, pourrait constituer un risque haussier sur le scénario d'inflation, notamment énergétique, à très court terme et pourrait constituer un frein à la désinflation.



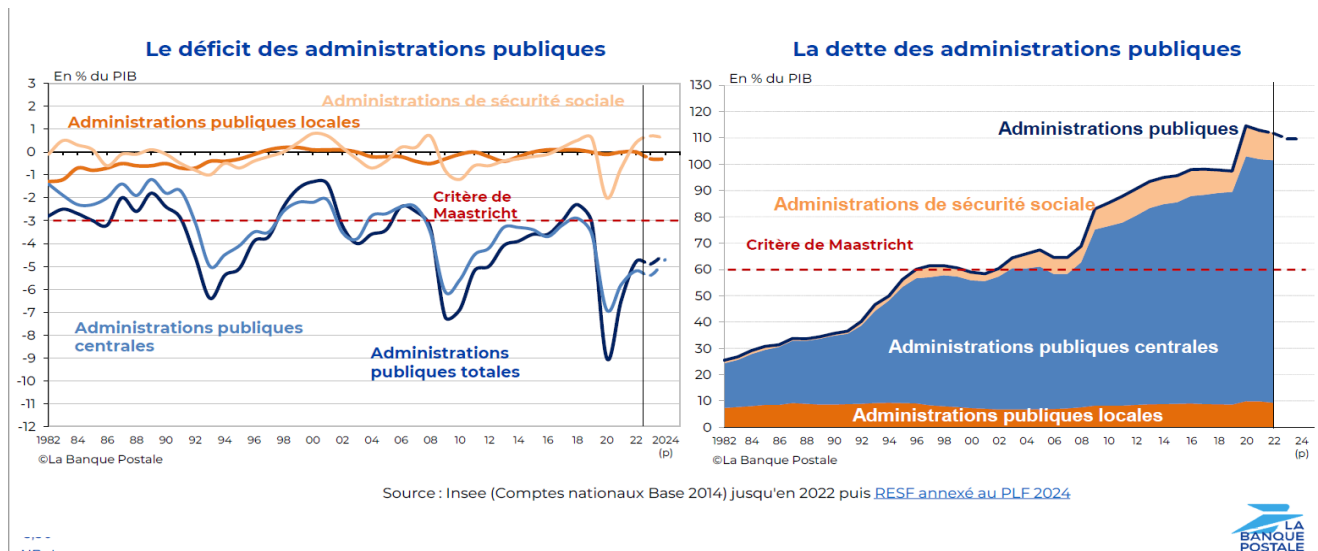
- **Un ralentissement de l'emploi**

En 2023, l'évolution du marché du travail reste favorable malgré un ralentissement lié à la baisse de régime de l'activité économique et de l'essoufflement du dispositif de l'apprentissage. Pour 2024, le ralentissement de la croissance économique ainsi que la baisse des soutiens à l'emploi dans les entreprises pourraient contribuer à un ralentissement de l'emploi.



2 - LE CADRE LEGISLATIF

LA LOI DE PROGRAMMATION DES FINANCES PUBLIQUES 2023/2027



La loi de programmation des finances publiques pour les années 2023 à 2027 définit la ligne que le Gouvernement souhaite donner aux finances publiques. Cette trajectoire vise un retour du déficit public sous le seuil des 3 % de PIB à l'horizon 2027.

La trajectoire d'évolution du solde public est définie globalement et spécifiquement pour chaque sous-secteur de l'administration de la manière suivante :

	2022	2023	2024	2025	2026	2027
Solde public effectif	-4,8	-4,9	-4,4	-3,7	-3,2	-2,7
dont administrations publiques centrales	-5,2	-5,4	-4,7	-4,3	-4,2	-4,1
dont administrations publiques locales *	0,0	-0,3	-0,3	-0,2	0,2	0,4
dont administrations de sécurité sociale	0,4	0,7	0,6	0,7	0,9	1,0

© Caisse d'Epargne

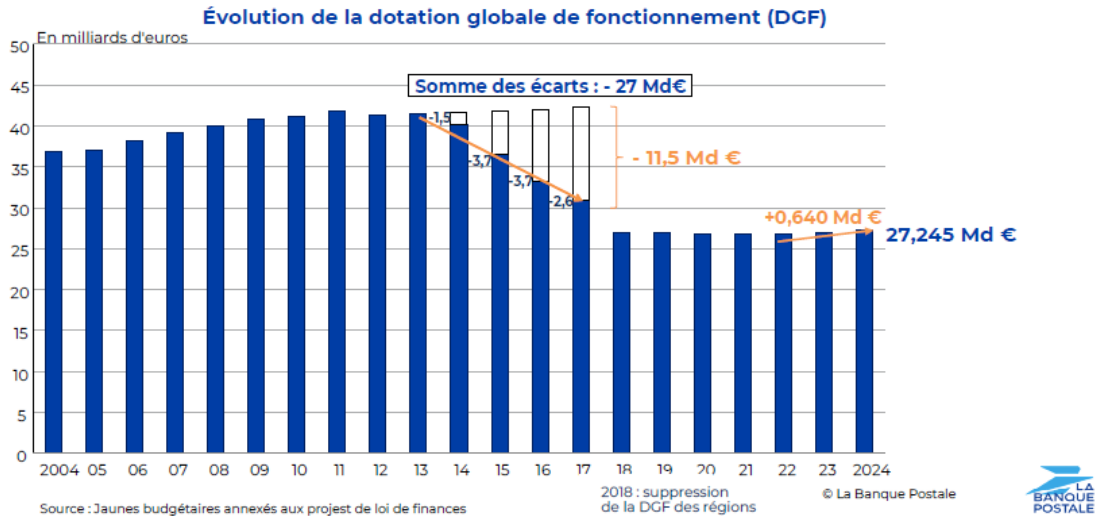
Pour dégager 0,4 point de PIB d'excédent budgétaire en 2027, les dépenses des Administrations publiques locales* (APUL) doivent baisser dans le PIB de 1 point sur cette période.

Trajectoire des APUL	2022	2023	2024	2025	2026	2027
En % PIB						
Dépenses	11,2	11,1	11,0	10,8	10,5	10,2
Recettes	11,2	10,8	10,7	10,7	10,6	10,6
Solde	0,0	-0,3	-0,3	-0,1	0,2	0,4

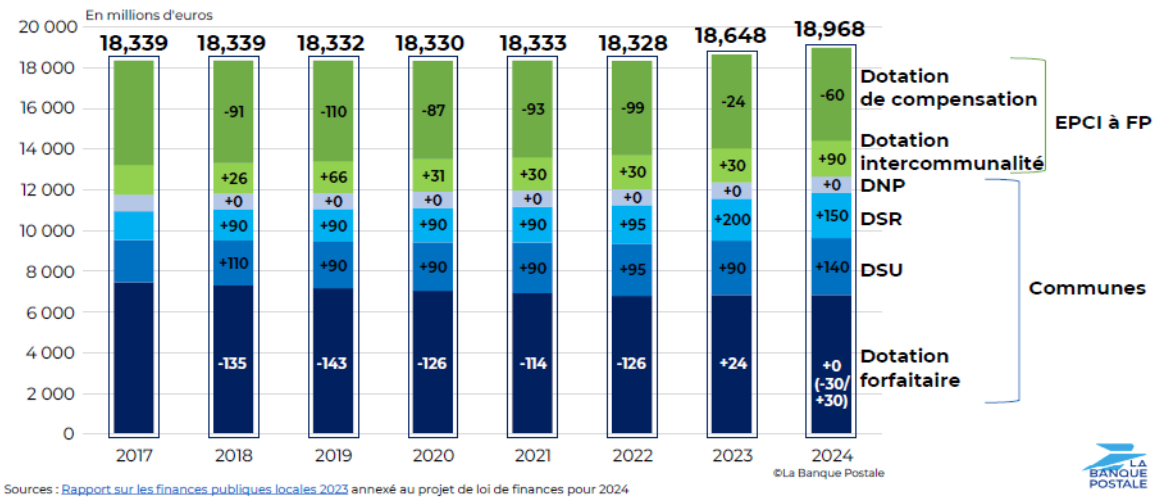
© Caisse d'Epargne

LES PRINCIPALES MESURES POUR 2024

- Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)**



Art. 240 : Évolution des enveloppes internes à la DGF du bloc communal

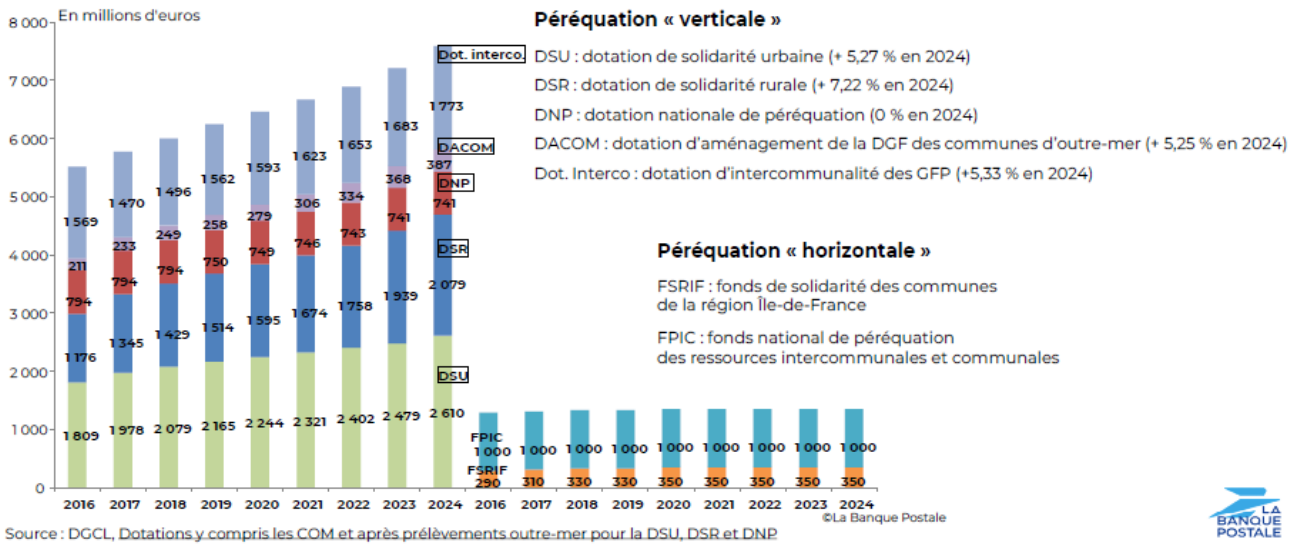


- Le Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC)**

Le FPIC est doté depuis 2016 de 1 milliard d'euros réparti chaque année entre les Ensembles Intercommunaux (EI = EPCI à fiscalité propre + ses communes membres) et les Communes Isolées (CI).

Il s'agit d'un fonds de péréquation dite « horizontale » : les fonds sont prélevés sur certains EI ou CI et reversés à d'autres en fonction de critères de ressources et de charges.

Art. 240 : Poursuite de la montée en charge de la péréquation « verticale » (DSU/DSR) au sein du bloc communal



• **Suppression de la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE)**

Engagée en 2023, la suppression progressive de la CVAE sera échelonnée sur quatre années pour les redevables. Le taux d'imposition maximal est abaissé à 0,28 % en 2024, 0,19 % en 2025, 0,09 % en 2026, puis à 0 en 2027. La cotisation minimum sur la valeur ajoutée des entreprises est supprimée dès 2024. Dès 2023, le produit de la CVAE est affecté au budget de l'Etat.

Pour les collectivités bénéficiaires de la CVAE, les modalités de compensation sont les suivantes :

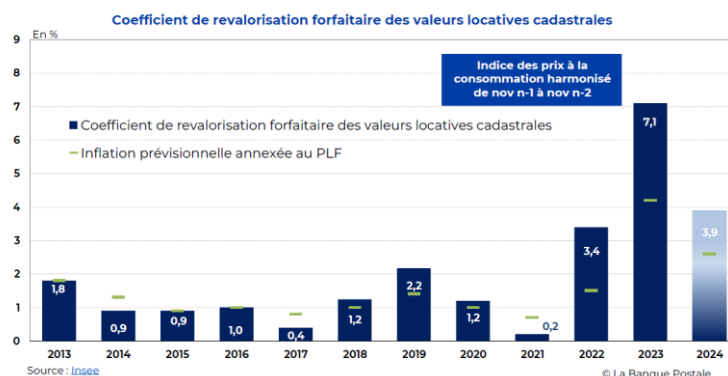
Modalités de compensation de la CVAE dont seront bénéficiaires les communes et leurs groupements et les départements

- **Forme de la compensation :**
 - **Une part « socle »** correspondant à la somme :
 - De la moyenne des produits perçus en **2020, 2021 et 2022**, et du produit qui aurait dû être perçu en **2023**
 - De la moyenne des compensations d'exonérations au titre de la même période
 - [pour les départements] Du solde de la moyenne du montant total prélevé et de la moyenne du montant total versé en 2020, 2021 et 2022 au titre du fonds national de péréquation de la CVAE (celui-ci étant désormais supprimé)
 - **Et une part variable**, liée à la dynamique de la TVA nationale (si elle est positive) :
 - **Pour le bloc communal**, versée dans le « **Fonds national d'attractivité économique des territoires** » (FNAET)
 - La répartition de ce fonds d'attractivité devant tenir compte de la réalité économique des territoires
 - Les **modalités de répartition** de la fraction de TVA affectée au FNAET en 2023 et 2024 ont été précisées par décrets
 - **Pour les départements**, elle suit les mêmes modalités que pour les régions, c'est-à-dire qu'elle reflète la dynamique annuelle de la TVA au niveau national



• **La revalorisation forfaitaire des valeurs locatives**

Le coefficient de variation retenu est de 3,9 %.



3 - ANALYSE FINANCIERE 2024 DE LA CC CŒUR DE LOIRE

FICHE DE SITUATION FINANCIERE 2022 (Issue de collectivités-Local.gouv.fr)

- Population : 25 510 habitants
- Consolidation avec 7 budgets annexes (BA) dont 3 budgets annexes industriels et commerciaux (SPIC)

ANALYSE DES EQUILIBRES FINANCIERS FONDAMENTAUX

En milliers d'Euros	Euros par habitant	
		OPERATIONS DE FONCTIONNEMENT
14 000	549	TOTAL DES PRODUITS DE FONCTIONNEMENT = A
13 783	540	Produits de fonctionnement CAF
4 002	157	dont : Impôts Locaux
-4 184	-164	Fiscalité reversée
8 300	325	Autres impôts et taxes
1 164	46	Dotation globale de fonctionnement
1 685	66	Autres dotations et participations
8	0	dont : FCTVA
2 135	84	Produits des services et du domaine
12 954	508	TOTAL DES CHARGES DE FONCTIONNEMENT = B
12 187	478	Charges de fonctionnement CAF
5 718	224	dont : Charges de personnel
4 964	195	Achats et charges externes
35	1	Charges financières
1 003	39	Subventions versées
1 046	41	RESULTAT COMPTABLE = A - B = R
		OPERATIONS D'INVESTISSEMENT
2 172	85	TOTAL DES RESSOURCES D'INVESTISSEMENT = C
200	8	dont : Emprunts bancaires et dettes assimilées
334	13	Subventions reçues
95	4	FCTVA
3 247	127	TOTAL DES EMPLOIS D'INVESTISSEMENT = D
1 841	72	dont : Dépenses d'équipement
268	11	Remboursement d'emprunts et dettes assimilées
		AUTOFINANCEMENT
1 597	63	Capacité d'autofinancement = CAF
1 328	52	CAF nette du remboursement en capital des emprunts
		ENDETTEMENT
3 958	155	Encours total de la dette au 31/12/N
3 645	143	Encours des dettes bancaires et assimilées
3 645	143	Encours des dettes bancaires net de l'aide du fonds de soutien pour la sortie des emprunts toxiques
302	12	Annuité de la dette

ELEMENTS DE FISCALITÉ LOCALE

Bases nettes imposées au profit du GFP		
En milliers d'Euros	En euros par habitant	Taxe
6 881	270	Taxe d'habitation sur les résidences secondaires
0	0	Taxe d'habitation sur les logements vacants (THLV)
34 245	1 342	Taxe foncière sur les propriétés bâties
2 194	86	Taxe foncière sur les propriétés non bâties
55	2	Taxe additionnelle à la taxe sur les propriétés non bâties
0	0	Cotisation foncière des entreprises (fiscalité additionnelle)
8 194	321	Cotisation foncière des entreprises (fiscalité prof. unique ou de zone)
0	0	Cotisation foncière des entreprises (fiscalité des éoliennes)
		Les taux et les produits de la fiscalité directe locale
Produits des impôts locaux et compensations réformes fiscales		Taxe
982	39	Taxe d'habitation résidences secondaires et logements vacants (dont GEMAPI)
269	11	Taxe foncière sur les propriétés bâties (dont GEMAPI)
7	0	Allocation compensatrice de foncier bâti - réduction de 50% valeur locative des établissements industriels (méthode comptable)
157	6	Taxe foncière sur les propriétés non bâties (dont GEMAPI)
33	1	Taxe additionnelle à la taxe sur les propriétés non bâties
0	0	Cotisation foncière des entreprises (fiscalité additionnelle - dont GEMAPI)
2 069	81	Cotisation foncière des entreprises (fiscalité prof. unique ou de zone - dont GEMAPI)
0	0	Cotisation foncière des entreprises (fiscalité des éoliennes - dont GEMAPI)
425	17	Allocation compensatrice de cotisation foncière des entreprises - réduction de 50% valeur locative des établissements industriels (méthode comptable)
		Les produits des impôts de répartition et la fraction de TVA
1 007	39	Cotisation Valeur Ajoutée des Entreprises (tous régimes fiscaux confondus)
275	11	Imposition forfaitaire sur les entreprises de réseau
474	19	Taxe sur les surfaces commerciales
4 987	195	Fraction de TVA

LA COUVERTURE DU BESOIN DE FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS

Extrait Etude Cabinet Mazars – Phase 1 :

En K €	2019	2020	2021	2022	Var. annuelle moyenne	Var. €
Dépenses d'investissement	4 042	771	1 720	1 185	-34%	-2 857
Dépenses d'équipement	704	427	866	734	1,4%	30
Subventions d'équipement versées	2 604	69	473	122	-64,0%	-2 482
AC investissement	187	187	191	189	0,37%	2
Autres dépenses d'investissement	548	87	190	141	-36,4%	-407
Recettes d'investissement	2 346	1 853	339	316	-49%	-2 030
FCTVA	157	61	61	95	-15,3%	-62
Autres dotations et subventions	1 230	1 690	128	128	-52,9%	-1 102
Autres recettes d'investissement	959	102	151	92	-54,2%	-867
Besoin de financement des investissements	1 696	-1 082	1 381	869	-20%	-827
Emprunts nouveaux	1 700	6	0	1	-91,6%	-1 699
Epargne nette	431	784	846	1 043	34,2%	611
Variation du fonds de roulement	435	1 872	-535	174	-26%	-261
Fonds de roulement au 31/12	5 614	7 487	6 952	7 126	8%	1 512

- Sur la période 2019-2022, la CC Cœur de Loire a investi au total **7 720 K€** dont **2 732 K€** en seules dépenses d'équipement (*soit 35 % des dépenses totales d'investissement*). Ces dépenses ont pu être financées en partie par des recettes à hauteur de **63%** soit **4 855 K€** sur l'ensemble des exercices. Les principaux investissements ont pour objet la réhabilitation de la piscine de Donzy et l'achats de camions pour la collecte des ordures ménagères.
- Pour pouvoir faire face à son besoin de financement, la collectivité a usé du levier de la dette en 2019 à hauteur de **1 700 K€**. Le reste du financement est ensuite couvert par l'épargne nette dégagée annuellement par la collectivité et ses propres fonds propres.
- En 2022, le fonds de roulement de la CC atteint **7 126 K€** ce qui représente près de **7** mois de dépenses de fonctionnement soit un niveau satisfaisant.

LA FEUILLE DE ROUTE BUDGETAIRE : LE PROJET DE MANDAT

Pour mémoire, le rapport de la phase 1 « Rapport d'état des lieux » du cabinet Mazars notait que la Communauté de Communes devrait connaître une dégradation importante de ces épargnes. Néanmoins, une évolution plus importante des recettes de fonctionnement (Prix des services, fiscalité, ...) que les dépenses (optimisation, recherche de pistes d'économie, ...) devraient permettre de reconstituer un niveau d'épargne suffisant pour financer les projets du mandat.

Le cabinet préconise de dégager de nouvelles marges de manœuvre à hauteur d'environ 1 500 000 € par an en moyenne

Les projets retenus dans le cadre de ce Débat correspondent au projet de mandat 2020-2026 :

2020-2026

PROJET DE MANDAT

4 AMBITIONS
12 ENGAGEMENTS
40 ACTIONS

*Faire de Cœur de Loire
un territoire où chacun se réalise*

1 Pôle Petite Enfance

2 Nouvelle collecte des déchets

3 Développement économique

4 Tour du Pouilly-Fumé

Les 4 grands projets

Cœur de Loire
coeurdeloire.fr

LES ORIENTATIONS

Afin d'établir une prospective, les orientations suivantes ont été retenues :

La section de Fonctionnement

✓ Les dépenses de fonctionnement

Dépenses de fonctionnement	Hypothèses retenues
Charges à caractères général (<i>Chap. 011</i>)	Une évolution de + 1 % par an à partir de 2025, Baisse des inscriptions des frais d'études (-17 000 €) et des frais de formations (-45 000 €) à partir de 2025
Charges de personnel (<i>Chap. 012</i>)	Progression de 2% par an en moyenne
Atténuations de produits (<i>Chap. 014</i>)	Attributions de compensation reconduite à l'identique chaque année (4 117 089 €), Reversement de taxe de séjour à l'Office de tourisme (+25 000 € en 2024) pour régulariser le reversement de 2023, puis 70 000 € pour les années suivantes Maintien du FNGIR (1 296 761 €) FPIC + 10 000 € en 2024 par rapport à 2023 et, reconduction à l'identique pour les années suivantes.
Autres charges de gestion courante (<i>Chap. 65</i>)	En 2024, inscription de + 10 000 € en créances irrécouvrables, Maintien des subventions à verser aux associations, Prévu + 1 % pour les autres lignes budgétaires (Hébergement logiciels, indemnités élus,...)
Charges financières	Intérêts des emprunts en cours,
Charges exceptionnelles	+ 14 000 € en 2024 par rapport à 2023 pour le remboursement de trop perçu sur subvention et l'annulation de titres et, stabilité les années suivantes

✓ Les recettes de fonctionnement

Recettes de fonctionnement	Hypothèses retenues
Atténuations de charges (<i>Chap. 014</i>)	Stabilité de 2024 à 2027
Produits des services (<i>Chap. 70</i>)	Reconduction des recettes réalisées en 2023 pour les produits des services, Inscription de 1 453 310 € en 2024 pour les refacturations des charges de personnel (Y compris charges de structure) aux budgets annexes. Puis, progression de 2 % par an (Idem chap. 012)
Impôts et taxes (<i>Chap. 73</i>)	L'évolution des bases (TFB,TFNB, THRS) de 2023 à 2024 est estimée à 3,9% et, 2 % pour les années suivantes Maintien de la base CFE de 2023 en 2024 (Perte des bases de 2022 à 2023 : - 39 000) Fraction de TVA pour la CVAE reconduite à l'identique, Fraction de TVA pour la TH reconduite à l'identique de la notification provisoire de 2023. En 2023, la notification définitive de 2022 avait diminué de 45 852 €. Evolution de 1 % chaque année du produit fiscal de la TASCOM, Evolution de 1% de l'IFER chaque année et en 2025, + 100 000 € pour les nouveaux parcs mis en service (Tracy et Cosne)

Dotations, subventions et participations (Chap. 74)	Maintien de la DGF chaque année, Progression des allocations compensatrices de 3% par an
Autres produits de gestion courante (Chap. 75)	+ 1 % par an pour les revenus des locations, + 125 000 € en 2024 par rapport à 2023 pour les autres imputations. Cette hausse s'explique par la transposition des comptes pour le passage à la M57. Ces produits ont été constatés au chapitre 77 au lieu de 75.
Produits exceptionnels	En 2022, ces produits auraient dû être au chapitre 75

Zoom sur la fiscalité :

Bases	2023	2024	2025	2026	2027
TH résidences secondaires	7 369 951	7 657 379	7 856 471	8 013 600	8 173 872
Taxe sur le foncier bâti	36 359 000	37 777 001	38 759 203	39 534 387	40 325 075
Taxe sur le foncier non bâti	2 347 000	2 438 533	2 501 935	2 551 974	2 603 013
Contribution foncière des entreprises	8 155 000	8 155 000	8 155 000	8 155 000	8 155 000

Taux	2023	2024	2025	2026	2027
TH résidences secondaires	13.49%	13.49%	13.49%	13.49%	13.49%
Taxe sur le foncier bâti	0,585%	0,585%	0,585%	0,585%	0,585%
Taxe sur le foncier non bâti	6.64%	6.64%	6.64%	6.64%	6.64%
Contribution foncière des entreprises	25.05%	25.05%	25.05%	25.05%	25.05%

Produits fiscaux	2023	2024	2025	2026	2027
TH résidences secondaires	994 206 €	1 032 980 €	1 059 838 €	1 081 035 €	1 102 655 €
Taxe sur le foncier bâti	214 518 €	222 884 €	228 679 €	233 253 €	237 918 €
Taxe sur le foncier non bâti	155 841 €	161 919 €	166 128 €	169 451 €	172 840 €
Contribution foncière des entreprises	2 042 828 €	2 042 828 €	2 042 828 €	2 042 828 €	2 042 828 €

Autres produits fiscaux	2023	2024	2025	2026	2027
TAFNB	35 107 €	34 111 €	36 000 €	36 000 €	36 000 €
TASCOM	480 849 €	486 000 €	491 000 €	496 000 €	501 000 €
IFER	295 302 €	299 000 €	402 000 €	406 020 €	410 080 €

Les prévisions d'inscription des charges à caractères général sont en baisse de - 5,34 % (Hors dépenses prévention, collecte et traitement des déchets) par rapport aux inscriptions de 2023 (BP+DM). Soit, - 168 350 €. Cette baisse s'explique par les prévisions des dépenses d'électricité (Donnée issue du SIEEN, marché signé avant la hausse des prix), les frais d'études.

Les charges de personnel (Issues des écritures de paye) sont en hausse de 4,61 % par rapport aux inscriptions de 2023 (Tous budgets). La variation est de + 8,01 % par rapport aux dépenses réalisées en 2023. Cette hausse s'explique par la revalorisation du point d'indice, l'assurance du personnel, l'augmentation du SMIC et la révision des grilles indiciaires.

Pour les années suivantes, une hausse de 2 % est prévue chaque année.

➤ Les éléments d'information relatifs aux Ressources humaines sont joints en annexe

La section d'Investissement :

✓ **Les dépenses d'équipement ponctuelles : 299 620 € en 2024**

	2024
[AG2024/01] MATÉRIEL DE SONORISATION	7 000 €
[BAT2024/03] REMISE EN ÉTAT DE LA TOITURE (Donzy)	15 000 €
[BAT2024/04] TRAVAUX CRÉATION ATELIER SERVICE BÂTIMENT	100 000 €
[BAT2024/05] OUTILLAGE DIVERS SERVICE BÂTIMENT	4 000 €
[COM2024/01] APPLICATION WEB	15 600 €
[DEV2024/06] PANNEAU SIGNALÉTIQUE A77	420 €
[DEV2024/07] REMPLACEMENT CANDÉLABRE ZA DONZY	500 €
[DEV2024/10] INSTALLATION FILM SOLAIRE AU CENTRE D'AFFAIRES	2 500 €
[DEV2024/11] PARTICIPATION PLATEFORME ECOMMERCE	10 000 €
[CSOC2024/01]ÉTUDE POUR TRAVAUX MAISON DE DONZY	15 000 €
[EDUC2024/01] MOBILIERS EXTÉRIEUR	2 000 €
[EDUC2024/02] RÉPARATION DU TOIT TERRASSE	30 000 €
[FOYER2024/01] CRÉATION ÉVACUATION SANITAIRE	2 500 €
[JURI2024/01] FRAIS D INSERTION POUR LES DÉPENSES D'ÉQUIPEMENT	2 000 €
[MED2024/01] TRAVAUX MED COSNE + DONZY : ECLAIRAGE, GARDE CORPS, SÉCURISATION	44 000 €
[MIC2024/01] TRAVAUX : FILM SOLAIRE ET BALLON TAMPON CHAUFFAE	9 100 €
[MUS2024/01] TRAVAUX ÉVACUATION DES EAUX	5 000 €
[PAVL2024/01] SÉCURITÉ DES BASSINS DE RÉTENTION (GRILLE)	15 000 €
[PISC2024/01] TRAVAUX PISCINE COSNE : RAMPE ACCÈS, FILM SOLAIRE, REFECTION MUR	9 650 €
[RH2024/03] AMÉNAGEMENT DE POSTE	2 000 €
[UPC2024/01] DIVERS ÉQUIPEMENTS : BACS GASTRO, TABLE ROULANTE, CHARIOT	1 830 €
[UPC2024/02] EVAPORATEUR POUR CF ET COMPRESSEUR EXTÉRIEUR	4 520 €
[UPC2024/03] AMÉNAGEMENT DE POSTE	2 000 €

✓ **Les dépenses d'équipement récurrentes : 263 500 € en 2024**

	2024	2025	2026	2027	2028
[BAT2024/01] EXTINCTEURS/DÉFIBRILLATEURS POUR LES SERVICES	20 000 €	10 000 €	10 000 €		
[BAT2024/02] MISE AUX NORMES DES BÂTIMENTS (Contrôles)	30 000 €	10 000 €	10 000 €		
[DEV2024/01] AIDES IMMOBILIERE AUX ENTREPRISES	120 000 €	120 000 €	100 000 €	100 000 €	100 000 €
[DEV2024/02] RACHAT D ACTION SAEM + RESTITUTION CAUTION	2 200 €	2 200 €	2 200 €	2 200 €	2 200 €
[DEV2024/03] TRAVAUX GENDARMERIE DONZY + POUILLY	20 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €
[DEV2024/04] TRAVAUX DIVERS DE LA TOUR DE POUILLY	2 500 €	2 500 €	2 500 €	2 500 €	2 500 €
[DEV2024/05] AIDES AUX PARTICULIERS - RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE	8 000 €	8 000 €	8 000 €	8 000 €	8 000 €
[DEV2024/08] ATTRACTIVITÉ MÉDICALE	15 000 €	15 000 €	15 000 €	15 000 €	15 000 €
[MUS2024/02] ACQUISITION INSTRUMENT	2 500 €	2 500 €	2 500 €	2 500 €	2 500 €
[RH2024/01] PRÉVENTION - ACHAT ÉQUIPEMENT	5 000 €	5 000 €	5 000 €	5 000 €	5 000 €
[SI2024/01] RENOUELEMENT ÉQUIPEMENT INFORMATIQUE	35 800 €	35 800 €	35 800 €	35 800 €	35 800 €
[SPE2024/01] TRAVAUX DIVERS CRECHE RUE DES JARDINS	2 500 €	2 500 €	2 500 €	2 500 €	2 500 €

✓ Les Autorisations de Programmes et Crédits de Paiements (APCP)

	2024	2025	2026	2027	2028
PÔLE RESSOURCES	40 000 €				
[SI2024/03] INTERCONNEXION ET SÉCURISATION DES SITES	40 000 €				
PÔLE SERVICES A LA POPULATION	4 489 086 €	722 000 €	597 395 €	49 225 €	
[CI2024/01] RENOUELEMENT DES ÉQUIPEMENTS	5 000 €	5 000 €	5 000 €		
[SPE2024/03] CONSTRUCTION MULTI ACCUEIL	4 429 843 €	600 000 €	547 395 €		
[MED2024/02] PROJET CTL ET PCSES	42 000 €	62 000 €			
[MED2024/03] REHABILITATION MÉDIATHÈQUE DE NEUVY	2 000 €	25 000 €	25 000 €	49 225 €	
[PISC2024/02] JEUX D'EAU EXTÉRIEUR		30 000 €	20 000 €		
[PISC2024/03] RENOUELEMENT ASPIRATEUR ROBOT	10 243 €				
PÔLE ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE	291 000 €	1 663 000 €	1 565 526 €	50 000 €	49 910 €
[DEV2024/12] ZONE ACTIVITÉ TRACY	50 000 €	50 000 €	50 000 €	50 000 €	49 910 €
[DEV2024/13] SCOT	75 000 €	80 000 €	15 572 €		
[DEV2024/14] VELOS ELECTRIQUES		13 000 €			
[DEV2024/15] AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE	50 000 €	300 000 €	300 000 €		
[DEV2024/16] ÉVOLUTION DU SITE DE LA TOUR DE POUILLY	50 000 €	750 000 €	735 954 €		
[DEV2024/17] PROJET FONCIER ABATTOIR	66 000 €	470 000 €	464 000 €		
TOTAL APCP	4 820 086 €	2 385 000 €	2 162 921 €	99 225 €	49 910 €

✓ Les recettes d'Investissement

Les recettes d'investissement inscrites au Budget Primitif 2024 sont :

Nature	Montant
FCTVA	570 000,00 €
APCP 2024	520 000,00 €
Dépenses d'équipement 2024	50 000,00 €
SUBVENTIONS NOTIFIÉES	1 300 086,00 €
Petite Enfance - 1ere Tranche	1 288 086,00 €
CAF (Notifié)	1 030 000,00 €
CAF (Notifié)	100 000,00 €
DETR 2022 (Notification reçue)	158 086,00 €
Projet PCSES	12 000,00 €
DRAC - PCSES (Notifié)	12 000,00 €

Les subventions sollicitées sont intégrées dans la prospective de 2025 à 2027 du débat d'orientation budgétaire.

SUBVENTIONS SOLLICITÉES	2 344 375,00 €
Petite Enfance	1 945 175,00 €
MSA (En attente notif)	20 000,00 €
DETR 2023 (Réservé mais pas notifié)	447 630,00 €
DETR 2024 (Réservé mais pas notifié)	686 610,00 €
Région - Contrat de ville	600 000,00 €
Département - Contrat cadre de partenariat 2021-2026 (En attente notification)	190 935,00 €
Tour de Pouilly Fumé	399 200,00 €
Département - Contrat cadre de partenariat	149 200,00 €
Région - Soutien à l'investissement (Notifiée)	250 000,00 €

LA PROSPECTIVE 2023-2027

Hypothèse : Réalisation à 100 % des inscriptions en recettes de fonctionnement et 100% en dépenses de fonctionnement

Code	Libellé	2023	2024	2025	2026	2027
	Recette de fonctionnement	24 809 478 €	21 293 867 €	17 129 922 €	17 308 783 €	17 486 638 €
002	<i>Excédent ou déficit de fonctionnement</i>	4 559 903 €	4 447 163 €	- €	- €	- €
013	Atténuation de charges	172 685 €	116 200 €	116 200 €	116 200 €	116 200 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre	136 673 €	137 000 €	137 000 €	137 000 €	137 000 €
70	Produits des services, du domaine et	1 712 289 €	2 763 110 €	2 818 726 €	2 878 924 €	2 936 714 €
73	Impôts et taxes (sauf 731)	6 023 961 €	6 321 342 €	6 383 723 €	6 446 763 €	6 510 320 €
731	Fiscalité locale	8 627 174 €	4 448 722 €	4 596 473 €	4 634 586 €	4 673 321 €
74	Dotations et participations	2 982 587 €	2 458 500 €	2 469 300 €	2 480 310 €	2 491 583 €
75	Autres produits de gestion courante	477 166 €	601 830 €	608 500 €	615 000 €	621 500 €
77	Produits exceptionnels	117 039 €	- €	- €	- €	- €
	Dépense de fonctionnement	19 828 336 €	18 081 523 €	18 145 697 €	19 335 501 €	20 523 499 €
002	<i>Excédent ou déficit de fonctionnement</i>	- €	- €	- €	1 015 774 €	2 026 718 €
011	Charges à caractère général	5 217 728 €	2 984 468 €	2 943 672 €	2 966 770 €	2 990 114 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	6 462 308 €	6 923 520 €	7 061 990 €	7 203 230 €	7 347 295 €
014	Atténuation de produits	5 645 625 €	5 686 850 €	5 651 850 €	5 651 850 €	5 651 850 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre	821 993 €	850 000 €	860 000 €	870 000 €	880 000 €
65	Autres charges de gestion courante (sauf	1 641 742 €	1 582 845 €	1 579 184 €	1 582 556 €	1 585 962 €
66	Charges financières	28 240 €	29 600 €	24 760 €	21 080 €	17 320 €
67	Charges exceptionnelles	10 700 €	24 240 €	24 240 €	24 240 €	24 240 €
	Excédent en fonctionnement	4 981 141 €	3 212 344 €	- 1 015 774 €	- 2 026 718 €	- 3 036 861 €

Code	Libellé	2023	2024	2025	2026	2027
	Recette d'investissement	3 790 536 €	5 144 828 €	5 748 121 €	2 516 952 €	969 177 €
001	<i>Solde d'exécution reporté</i>	2 566 104 €	1 673 837 €	- €	- €	- €
040	Opérations d'ordre de transfert entre	821 993 €	850 000 €	860 000 €	870 000 €	880 000 €
10	Dotations, fonds divers et réserves	108 658 €	1 103 978 €	3 662 344 €	450 000 €	65 000 €
13	Subventions d'investissement	161 157 €	1 517 013 €	1 225 777 €	1 196 952 €	24 177 €
16	Emprunts et dettes assimilées	625 €	- €	- €	- €	- €
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	- €	- €	- €	- €	- €
204	Subventions d'équipements versées	- €	- €	- €	- €	- €
21	Immobilisations corporelles	- €	- €	- €	- €	- €
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	- €	- €	- €	- €	- €
27	Autres immobilisations financières	132 000 €	- €	- €	- €	- €
	Dépense d'investissement	2 116 699 €	8 357 173 €	6 606 450 €	4 008 421 €	2 559 265 €
001	<i>Solde d'exécution reporté</i>	- €	- €	3 212 344 €	858 329 €	1 491 469 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre	136 673 €	137 000 €	137 000 €	137 000 €	137 000 €
10	Dotations, fonds divers et réserves	- €	- €	- €	- €	- €
13	Subventions d'investissement	- €	- €	- €	- €	- €
16	Emprunts et dettes assimilées	254 245 €	248 230 €	210 435 €	208 500 €	209 900 €
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	29 086 €	247 610 €	130 000 €	65 572 €	50 000 €
204	Subventions d'équipements versées	475 070 €	683 058 €	787 371 €	761 371 €	297 371 €
21	Immobilisations corporelles	890 005 €	1 699 872 €	753 300 €	668 300 €	323 300 €
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	316 620 €	5 340 403 €	1 375 000 €	1 308 349 €	49 225 €
27	Autres immobilisations financières	15 000 €	1 000 €	1 000 €	1 000 €	1 000 €
	Excédent en investissement	1 673 837 €	- 3 212 344 €	- 858 329 €	- 1 491 469 €	- 1 590 088 €
	Solde d'exécution de l'exercice	6 654 978 €	- 0 €	- 1 874 104 €	- 3 518 187 €	- 4 626 949 €

L'ÉPARGNE (L'AUTOFINANCEMENT)

Analyse	Réalisé							Projection				
	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	
Recettes de fonctionnement courant	17 299 147 €	16 844 873 €	17 561 833 €	17 426 291 €	17 846 954 €	18 847 921 €	19 995 863 €	16 709 704 €	16 992 923 €	17 171 783 €	17 349 639 €	
Dépenses de fonctionnement courant	15 113 020 €	16 604 445 €	17 081 369 €	16 588 847 €	16 885 614 €	17 647 968 €	18 967 403 €	17 177 683 €	17 236 697 €	17 404 407 €	17 575 221 €	
Épargne de gestion	2 186 127 €	240 427 €	480 465 €	837 444 €	961 340 €	1 199 954 €	1 028 460 €	- 467 979 €	- 243 774 €	- 232 624 €	- 225 582 €	
Résultats financiers	- 45 383 €	- 33 488 €	- 31 169 €	- 42 850 €	- 37 599 €	- 31 390 €	- 28 240 €	- 29 600 €	- 24 760 €	- 21 080 €	- 17 320 €	
Résultats exceptionnels	114 713 €	88 056 €	146 728 €	239 785 €	203 075 €	116 651 €	105 739 €	- 24 240 €	- 24 240 €	- 24 240 €	- 24 240 €	
Épargne brute	2 255 458 €	294 995 €	596 023 €	1 034 379 €	1 126 816 €	1 285 214 €	1 105 958 €	- 521 819 €	- 292 774 €	- 277 944 €	- 267 142 €	
Remboursement courant du capital de la dette (hors RA)	232 929 €	237 396 €	162 883 €	250 024 €	254 285 €	257 816 €	254 245 €	248 230 €	210 435 €	208 500 €	209 900 €	
Remboursement avance budget annexe	- €	- €	- €	- €	- €	- €	62 000 €	- €	- €	- €	- €	
Épargne Disponible (Autofinancement net)	2 022 529 €	57 599 €	433 141 €	784 355 €	872 531 €	1 027 398 €	913 713 €	- 770 049 €	- 503 209 €	- 486 444 €	- 477 042 €	

En cours de la dette au 31/12	Réalisé							Projection				
	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	
En cours de la dette au 31/12	2 468 471 €	2 639 840 €	4 186 393 €	3 936 302 €	3 682 016 €	3 423 389 €	3 157 359 €	2 910 394 €	2 701 159 €	2 493 883 €	2 285 217 €	
Épargne brute	2 255 458 €	294 995 €	596 023 €	1 034 379 €	1 126 816 €	1 285 214 €	1 105 958 €	- 521 819 €	- 292 774 €	- 277 944 €	- 267 142 €	
Capacité de désendettement (En année)	1,09	8,95	7,02	3,81	3,27	2,66	2,85	-5,58	-9,23	-8,97	-8,58	

Il est généralement admis qu'un ratio de désendettement de 10 à 12 ans est acceptable, et qu'au-delà de 15 ans la situation devient dangereuse.

Pour atteindre une capacité de désendettement de 7 ans, il est nécessaire de dégager une épargne brute d'environ 415 000 €. (Soit, + 936 819 € entre les dépenses et les recettes de fonctionnement prévues en inscriptions en 2024).

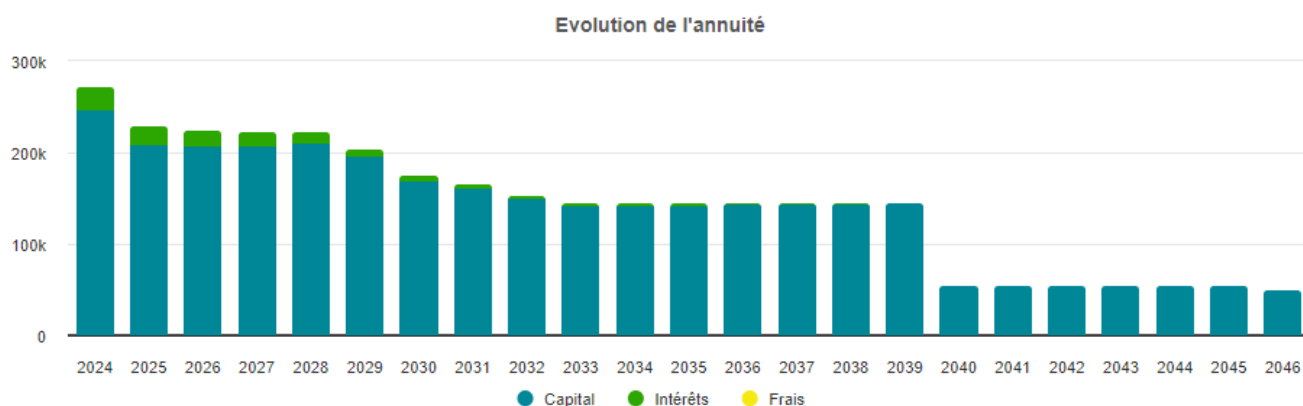
Pour mémoire, quelques définitions :

Épargne de gestion : correspond au différentiel entre les produits courants et les charges courantes, indépendamment des opérations financières. Son emploi est d'assurer le règlement des intérêts

Épargne brute : correspond à l'épargne de gestion diminuée des intérêts dus et du résultat exceptionnel

Épargne nette ou disponible : représente la ressource disponible pour financer les investissements. L'épargne brute diminuée du remboursement de la dette, est appelée épargne nette ou Autofinancement net.

LA DETTE



L'encours de la dette au 31 décembre 2023 est de 3 157 539 € soit, 123 € par habitant (Population INSEE : 25 510)

5 - LES BUDGETS ANNEXES

Différents budgets annexes viennent compléter le Budget Principal :

- 3 Budgets Lotissements,
- 1 Budget Service Public d'Assainissement Non Collectif,
- 1 Budget Assainissement
- 1 Budget GEMAPI
- 1 Budget de Réseau d'Initiative Publique
- 1 budget Prévention, Collecte et traitement des déchets - *Budget ouvert le 01 janvier 2024*
- 1 budget Mobilité - *Budget ouvert le 01 janvier 2024*

▪ Le Budget Prévention, collecte et traitement des déchets

Ce nouveau budget enregistre l'ensemble des dépenses et des recettes de fonctionnement et d'investissement pour la gestion des déchets.

A ce jour, les orientations budgétaires retenues pour la finalisation de ce budget sont les suivantes :

La TEOM :

	TEOM 2022			TEOM 2023			Estimation Bases TEOM 2024 + 3,9 %			Variation taux 2024/2023
01 - Zip Unique (Ex CCLV)	6 374 353	10,89%	694 167,04 €	6 843 157	10,89%	745 219,80 €	7 110 040	10,89%	774 283,37 €	0,00%
02 - 01 FREQUENCE 2 (Ex CCED)	1 324 630	10,85%	143 722,36 €	1 415 229	12,43%	175 912,96 €	1 470 423	10,89%	160 129,06 €	-12,39%
03 - 02 FREQUENCE 1 (Ex CCED)	2 694 513	7,58%	204 244,09 €	2 902 831	8,68%	251 965,73 €	3 016 041	9,79%	295 270,45 €	12,79%
04 - 01 FREQUENCE 2 (Ex CCLN)	16 531 665	8,93%	1 476 277,68 €	17 565 310	11,15%	1 958 532,07 €	5 855 103	13,37%	782 827,32 €	19,91%
05 - 01 FREQUENCE 2 (Ex CCLN)							11 710 207	10,89%	1 275 241,51 €	-2,33%
05 - 02 FREQUENCE 1 (Ex CCLN)	7 608 444	7,88%	599 545,39 €	8 205 781	8,88%	728 673,35 €	8 525 806	9,88%	842 349,68 €	11,26%
			3 117 956,55 €			3 860 303,91 €			4 130 101,38 €	

En investissement :

il s'agit de prévoir les travaux du quai de transfert, l'acquisition des bacs incitatifs et des composteurs, le renouvellement des colonnes de tri pour le verre et l'acquisition de 2 véhicules (PAV et prévention)

Un emprunt devra être contracté dès 2024 pour le financement des travaux du quai de transfert et l'acquisition des contenants incitatif (Estimé à 850 000 €)

▪ Le Budget Mobilité

Ce nouveau budget concerne essentiellement le transfert du mini bus « Papillon » de la commune de Cosne à la communauté de communes.

La Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) se réunira au cours du 1^{er} semestre pour fixer le montant de l'attribution de compensation.

Après transfert de cette compétence, le mode gestion de ce service pourra être acté et les projets validés en fonction de la capacité de financement de ce budget : subventions, Appel à projet, versement mobilité,

...

Le budget général n'aura pas la capacité financière de verser des subventions/avances pour financer les divers projets.

- **Le Budget Assainissement**

En fonctionnement, ce budget prévoit les dépenses pour l'entretien des stations d'épuration. Et, en recettes, la facturation de la redevance assainissement. Les charges de personnel (y compris les charges de structure) seront refacturées par le Budget Général.

En investissement, il s'agit pour les dépenses d'inscrire des crédits pour la fin des travaux de réhabilitation du réseau 'Vieux Donzy' et, une étude pour la réhabilitation de station d'épuration de Donzy. En recettes, les crédits ouverts correspondent aux fonds de concours.

- **Le Budget Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC)**

En fonctionnement, ce budget enregistre en dépenses les prestations d'entretien des assainissements non collectifs. Et en recettes, il comptabilise les facturations des entretiens aux propriétaires. Les charges de personnel (y compris les charges de structure) seront refacturées par le Budget Général.

En investissement, les recettes correspondent aux subventions de réhabilitations versées par l'agence de l'Eau Loire et Bretagne. Ces subventions sont reversées aux propriétaires.

- **Le Budget Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GÉMAPI)**

Ce budget prévoit la continuité des travaux de restauration des cours d'eau, la réalisation d'un inventaire des milieux humides, ainsi qu'une étude pour le rétablissement de la continuité écologique.

Pour être autonome, ce budget perçoit chaque année la taxe Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations à hauteur de 150 000 €, des aides de l'Agence de l'Eau Loire et Bretagne et la participation des collectivités partenaires à la convention du contrat Territorial Vrille Nohain Mazou.

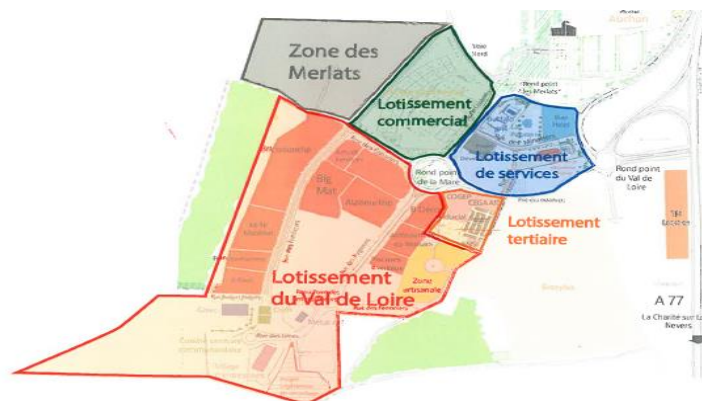
- **Le Budget Réseau d'Initiative Publique (RIP)**

Ce budget devrait être clôturé au 31 décembre 2024.

La cession du réseau a été constatée comptablement sur l'exercice 2023. Les mouvements financiers n'ont pas été réalisés donc, les engagements ont été reportés ou rattachés sur l'exercice 2024.

En 2024, il s'agit de constater les frais de fonctionnement pris en charge par 3CNET depuis 2019 qui devraient être refacturés à la communauté de communes. Le montant de cette refacturation est en cours de validation.

▪ Les Budgets Lotissements



Le Budget Lotissement Val De Loire

L'excédent de 2023 va permettre d'acquérir des terrains dans le cadre de l'extension du PAVL, et de financer les travaux de la ZI des Merlats.

Le Budget Lotissement De Service

L'excédent de 2023 va permettre de procéder à des frais de raccordement en cas de cession de terrain.

Le Budget Lotissement Tertiaires

L'excédent de 2023 va permettre de procéder à des frais de raccordement en cas de cession de terrain.

SOURCES DOCUMENTAIRES

- La Banque Postale : Le DOB en instantané
- La Caisse d'Épargne : Support à la Préparation du DOB 2024
- Collectivités-Local.gouv.fr
- Etude cabinet Mazars – Phase 1

STRUCTURE DES EFFECTIFS

EFFECTIFS AU 31/12/2023

Effectifs physiques sur emplois permanents			
Statut	Catégorie	Effectif physique au 31/12/2022	Effectif physique au 31/12/2023
Titulaires	A	8	8
	B	26	25
	C	72	71
Sous total		106	104
CDI	A	0	1
	B	4	3
	C	0	0
Sous total		4	4
Contractuels	A	2	6
	B	14	12
	C	10	12
Sous-total		26	30
Total effectifs physiques sur emplois permanents		136	138

Effectifs physiques sur emplois non permanents			
Contractuels	A	2	1
	B	2	0
	C	6	5
Sous-total		10	6
Emplois insertion		4	7
Apprentis		2	3
Sous-total		8	10
Total effectifs physiques sur emplois non permanents		18	16

Total général (emplois permanents et non permanents)	154	154
---	------------	------------

Les effectifs de la collectivité évoluent régulièrement en lien avec la mobilité, les départs en retraite et l'adaptation aux besoins.

Quelques définitions : les postes permanents sont les postes officiellement créés par l'assemblée délibérante ainsi que les agents remplaçants. Les postes non permanents sont les postes répondant à un besoin temporaire lié soit à la saisonnalité, soit à un accroissement d'activité ou encore les emplois de droit privé (contrats d'insertion ou apprentissage).

Sur la globalité, au 31/12/2023 les effectifs sur emploi permanent sont relativement stables avec une faible augmentation des agents titulaires (+ 2 agents).

10 agents ont quitté la collectivité, 7 sont arrivés et 6 agents ont été nommés stagiaires (pérennisation des agents en leur permettant d'accéder à la titularisation lorsqu'un poste permanent est disponible).

Pour les emplois non permanents, effectifs stables également (- 2 agents, dont transformation d'un poste de chargé de mission ingénierie aux communes relevant du dispositif du Volontariat Territorial d'Administration qui a été supprimé et est devenu un besoin permanent). L'agrément du Chantier d'insertion reste fixé à 8 agents.

DEPENSES DE PERSONNEL ET EVOLUTION DES EFFECTIFS

Les dépenses de personnel au cours de l'année 2023, ont été les suivantes :

Eléments de rémunérations	Montants 2022	Montants 2023
<i>Traitements indiciaires</i>	3 299 171 Euros	3 500 330 Euros
<i>Régimes indemnitaires</i>	550 133 Euros	637 795 Euros
<i>Nouvelles bonifications indiciaires</i>	33 623 Euros	35 018 Euros
<i>Supplément familial</i>	47 856 Euros	52 494 Euros
<i>Heures supplémentaires</i>	5 439 Euros	4 287 Euros
<i>Avantages en nature</i>	12 753 Euros	17 925 Euros
Total	3 948 976 Euros	4 265 439 Euros

Diverses revalorisations indiciaires réglementaires ont eu lieu en 2023 :

- Hausse du SMIC (au 1/1, au 1/5 et au 1/7/23)
- Hausse de l'indice plancher pour de nombreux agents : au 1/1, + 1 point supplémentaire pour 32 agents de catégorie C ; au 1/5/23, + 8 points supplémentaires pour 55 agents de catégorie C et B
- Au 1/7/23, revalorisation indiciaire pour 72 agents
-

Par ailleurs, une revalorisation de l'IFSE a été engagée au cours de l'année.

Concernant les créations de postes, en 2023, plusieurs postes ont été créés et pourvus : 1 chargé de mission optimisation des financements (catégorie A) ; 1 poste de graphiste (catégorie B) ; 1 poste d'agent de maintenance des bâtiments (catégorie C+) ; 2 postes d'ambassadeurs de tri (catégorie C) suite à la réorganisation du service Prévention, Collecte et Traitement des déchets. Des postes ayant été créés ultérieurement ont également été enfin pourvus sur l'année 2023 : 1 poste de chargé de mission mobilité (catégorie A) ; 1 poste de chargé de mission SCOT (catégorie A).

DUREE EFFECTIVE DU TRAVAIL

La durée de travail légale, à temps plein, au sein de la Fonction Publique Territoriale est fixée à 1607 heures. Après avis du Comité Technique du 29/11/22, depuis le 1/1/23, les agents de la collectivité effectuent donc tous ce temps de travail réglementaire, répartis ainsi :

- 36 heures hebdomadaires ouvrant droit à 6 jours de RTT par an, pour le service Piscine et le service Prévention, Collecte et Traitement des déchets ;
- 38 heures hebdomadaires ouvrant droit à 18 jours de RTT par an, pour les services administratifs, le réseau des médiathèques, la crèche et certains responsables de services ;
- 39 heures hebdomadaires ouvrant droit à 23 jours de RTT par an, pour les responsables de pôles et certains responsables de service.

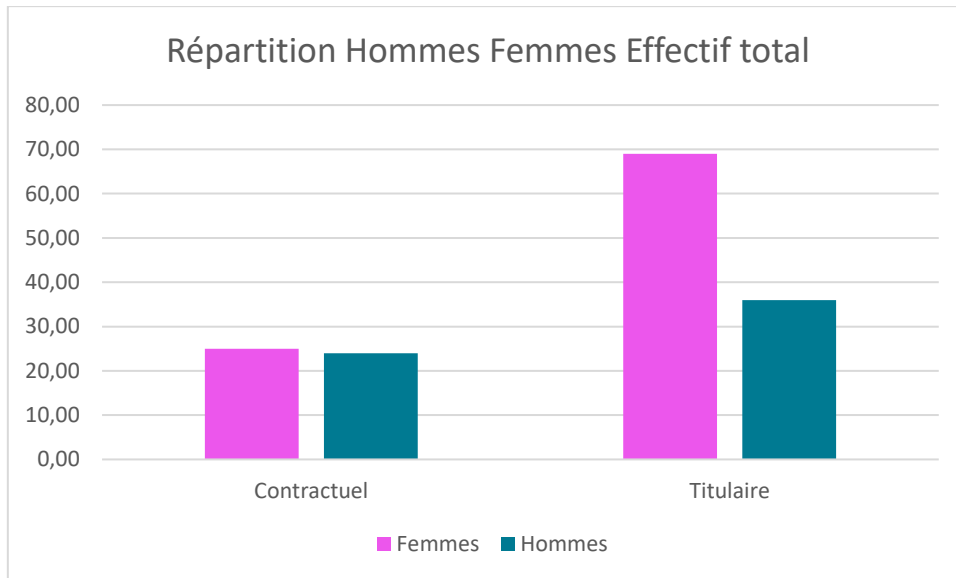
LES PROJETS RESSOURCES HUMAINES POUR 2024

Le service des Ressources Humaines travaille sur différents projets :

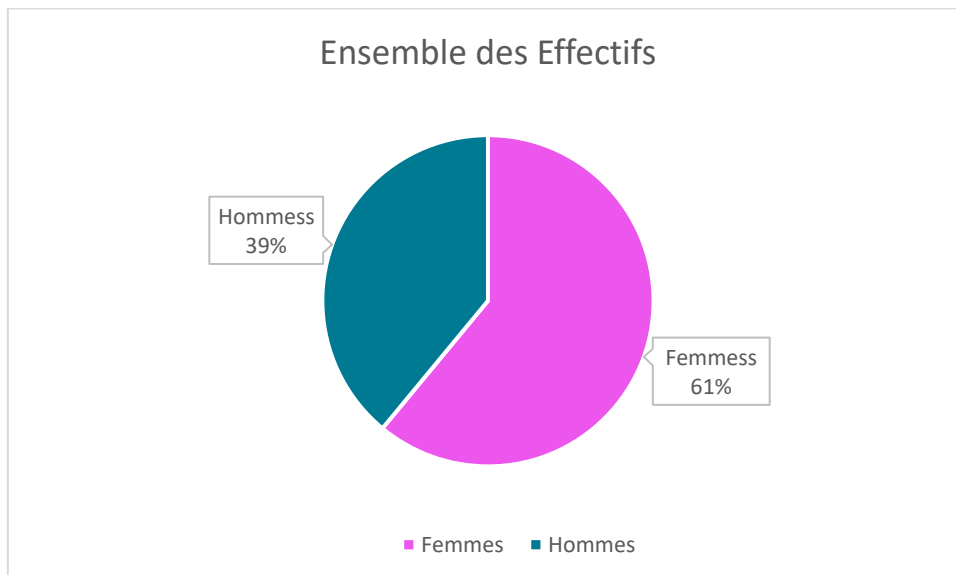
- Fin de la dématérialisation des congés
- Dématérialisation des entretiens professionnels
- Communication interne
- Accueil du nouvel agent
- Mise à jour du règlement intérieur des services

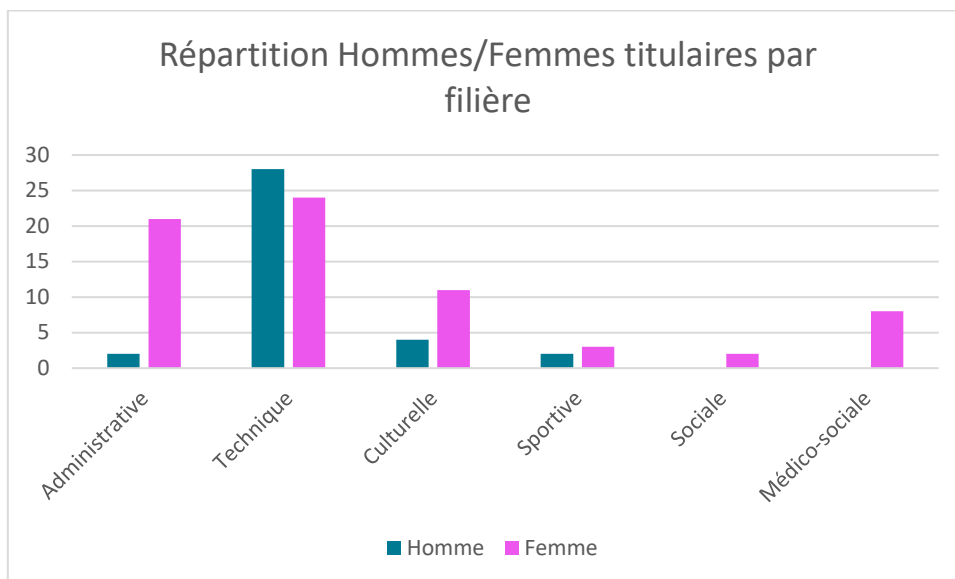
Au-delà de ces différents projets, la vocation du service des ressources humaines est d'accompagner ses différents partenaires, quotidiennement, dans leur démarche de recrutement, formation, carrière, gestion des temps...

PARITE HOMMES FEMMES



Au niveau national, dans la FP :
63% de femmes / 37% d'hommes
Dans la FPT :
59,4% de femmes / 40,6 % d'hommes
Source: INSEE, chiffres année 2018





Les chiffres de l'année 2023 sont sensiblement les mêmes que ceux de l'année précédente. On constate une augmentation d'hommes contractuels, qui s'explique principalement par des recrutements de chargés de mission masculins au sein du pôle Attractivité.

Sur la répartition totale des effectifs, on augmente d'1% d'hommes par rapport à 2022.

La répartition par filières évolue un peu : davantage d'hommes titulaires dans la filière culturelle ; baisse de 2 femmes dans la filière administrative et 2 hommes dans la filière technique.

La supériorité au profit des femmes dans la Direction Générale reste de 4 femmes pour 1 homme, soit 80% de femmes, ce qui ne reflète pas la répartition nationale (qui est d'à peine 40%).

Au niveau des responsables de services, la répartition est la suivante : 12 femmes et 6 hommes, donc presque 67% de femmes.

Les rémunérations suivent la répartition hommes/ femmes au sein de l'établissement. Ainsi dans les 10 premiers salaires de la collectivité, 80% des salaires sont perçus par des femmes.

Envoyé en préfecture le 22/02/2024

Reçu en préfecture le 22/02/2024

Publié le 22/02/2024

ID : 058-200067916-20240215-2024_15_02_06-DE

